

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Couvre-feu : 22 heures en certains endroits du Grand Libreville, 19 h 30 dans l'arrière-pays

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

Si pour les habitants des zones de Marseille (Akanda), Nkok (Ntoum) et Sobraga (Owendo), l'heure d'entrée en vigueur du couvre-feu reste maintenue à 18 heures, les riverains des autres secteurs du Grand Libreville se sentent soulagés depuis lundi en fin d'après-midi.

En effet, que l'on se trouve au centre-ville, à Glass, Akébé, Ozangue, Damas, Awendje, IAI, etc., il est désormais possible de rallier un coin à l'autre de la ville jusqu'à 21 h 59 au plus tard. Car

dès 22 heures, les check-points se mettent en place et le contrôle devient plus rigoureux avec la fouille sans concession des véhicules, et l'interpellation des piétons qu'il faudra garder sur place jusqu'à 6 heures du matin.

"À l'intérieur du pays, 19 h 30, début du contrôle sur tous les barrages des forces de défense et de sécurité", précise le communiqué du Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI), en indiquant par ailleurs que la fouille est obligatoire pour tous les véhicules (particuliers et même ceux des personnels des Forces de défense et de sécurité).



Photo:DR

Un des check-points du couvre-feu à Libreville.

## La surenchère des transporteurs suburbains



Photo: Scott Ngakila

Les véhicules à usage personnel viennent souvent à la rescousse.

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

Il ne faut surtout pas courir le risque de se retrouver loin de son domicile à quelques minutes de l'entrée en vigueur du couvre-feu (18 heures-6 heures du matin). À ce moment-là, les prix des transports en commun passent du simple au double. Voire plus.

Quelques exemples pour étayer ce constat : le trajet Charbonnages-Cité-des-Ailes passe de 500 à 900 ou 1 000 francs CFA ; le linéaire Rond-point de Nzeng-Ayong-Fin goudron, de 300 à 700 voire 800 francs CFA ; le parcours Awendje-Carrefour SNI, de 500 à 1 500 francs CFA ; l'itinéraire ex-Gare routière-PK 12, plus de 2 000 francs. La liste des exemples est très loin d'être exhaustive. Déjà accablés par une vie chère qui semble s'éterniser, les Librevillois en sont presque

à s'arracher les cheveux lorsque l'on s'achemine vers le coucher du soleil. "Du centre-ville à Ondogo où j'habite, ce n'est jamais facile. À la fin du boulot à 16 heures, il faut toujours courir", partage Amélie B., agent de l'État.

Dépitées par cette surenchère entretenue par les chauffeurs de taxi, les populations jettent leur dévolu sur les conducteurs de véhicules à usage personnel ou n'ont le choix que de parcourir de longues distances à pied.

De leur côté, les transporteurs suburbains justifient cette hausse subite des prix de transport à l'approche de l'heure du couvre-feu par les interminables embouteillages qui commencent dès 15-16 heures à certains endroits. "Il faut bien pouvoir compenser le carburant qu'on dépense dans ces énormes bouchons", avance l'un d'entre eux.

Quoi qu'il en soit, ce sont toujours les usagers qui en pâtissent.

## Religion/Victime d'une campagne de dénigrement : la CPCR va ester en justice ses pourfendeurs

Olivier NDEMBI  
Libreville/Gabon

DANS un communiqué signé de son secrétaire exécutif, la Confédération pentecôtiste, charismatique et de réveil (CPCR) annonce avoir initié des plaintes et poursuites judiciaires à l'encontre de personnes qui, à ses yeux, "sont des ennemis de la justice, des publicains (...)".

Francis Michel Mbadinga rappelle qu'à l'initiative du président de la Transition, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, la CPCR, en sa qualité de communauté religieuse, a été reçue pour consultation, à l'effet de contribuer, au même titre que d'autres forces vives de la nation, à l'élaboration d'une nouvelle Constitution, et de participer à

l'œuvre de restauration de l'Etat. Mais depuis la tenue de cette rencontre du Bord de mer, "une campagne de dénigrement faite d'outrage, de chantage, de dénonciations calomnieuses et voie de fait est orchestrée par des pseudo-ministres du culte, qui ne sont pas membres de notre structure de régulation qu'est la CPCR", dénonce la communauté chrétienne.

"Nous percevons qu'au-delà de ces actes délibérément orchestrés par ces fauteurs de troubles, leurs œuvres participent à nuire à notre contribution qui a été hautement appréciée par le président de la Transition (...) lors de la consultation qu'il a eue avec les communautés religieuses et largement relayée par la presse et nos chaînes de télévision nationale".

Selon la CPCR, les poursuites judiciaires engagées contre ses pourfendeurs visent à mettre fin à cette manière de faire qui n'honore pas Dieu. "Il faut les traiter avec la plus grande fermeté selon qu'il est écrit dans les Saintes Ecritures : " Si l'on fait grâce au méchant il n'apprend pas la justice " (Ésaïe ; 26 :10)". Tout en invoquant certaines dispositions de la Charte de la Transition qui garantit aux citoyens les libertés et droits fondamentaux, la CPCR souligne que "les nouvelles autorités n'ont jamais mandaté quiconque à violer l'organisation des structures religieuses, ou d'orchestrer des troubles sous prétexte de la mise en place salutaire du nouveau régime incarné par les autorités de la Transition".